



Abandon de domicile conjugal, situation de dépendance

Par Skynou

Bonjour,

Je suis dans une situation un peu compliquée: ma mère en détresse psychologique a flirté/ envoyé des vidéos intimes de mon père à un inconnu arnaqueur qui la manipulait. Mon père qui espionnait ma mère via des applications qui lui permettaient de voir ses messages whatsapp, en a pris connaissance, et a battu ma mère avant d'abandonner le domicile familial (sans divorcer), et ne répond plus aux messages.

Ma mère et ma soeur, toutes deux sans emploi, dépendaient financièrement de lui. De plus, ma mère dépendait de lui pour les courses, les docteurs etc... puisqu'elle est en mauvaise santé et n'a pas le permis. Pour l'heure je dois soutenir ma mère et ma soeur financièrement, mais ce n'est pas tout à fait idéal puisque je ne gagne pas assez pour trois. Quels sont les recours si mon père refuse le contact?

Merci d'avance

Par sophie75

sous quel régime matrimonial sont mariés vos parents?

Par Skynou

mariage sans contrat normalement

Par sophie75

"Que risque l'époux qui part du domicile conjugal ?

Théoriquement, l'époux qui part du logement familial commet une faute et le divorce pourrait être prononcé à ses torts exclusifs. Ainsi, l'époux fautif peut être condamné à verser des dommages et intérêts à son conjoint, même si en pratique les juges ne sont guère favorables à accepter ces versements. L'abandon du domicile conjugal n'a en revanche aucune conséquence sur la liquidation du régime matrimonial.

Cependant, hormis les dommages et intérêts, l'époux fautif d'avoir quitté brutalement le domicile conjugal peut être sanctionné de deux autres manières différentes.

Par ailleurs, le domicile conjugal, s'il appartenait aux deux époux ou qu'il était loué par les deux conjoints, peut aussi être attribué à l'époux "innocent".